



RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES ÉLUS EN 2020

Puisque la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir possède un règlement sur le traitement des élus en vigueur en 2020, Mme Pierrette Gendron, directrice générale et secrétaire-trésorière doit inclure, dans le rapport financier une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire ou d'un organisme supra municipal (ex. MRC, Régie, Organisme public, etc.), conformément aux dispositions de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Denis Paquin, maire	17 054 \$	8 527 \$
Claude Gingras, conseiller	3 315 \$	1 657 \$
Nicolas Beaulne, conseiller	3 437 \$	1 718 \$
Mathieu Bélanger, conseiller	3 315 \$	1 657 \$
Hélène Laliberté, conseillère	3 315 \$	1 657 \$
Marc-André Viens, conseiller	3 315 \$	1 657 \$
Marcel Boulay, conseiller	3 315 \$	1 657 \$

Ces informations doivent être également publiées sur le site Internet de la municipalité au www.sainte-angele-de-monnoir.ca.

Donné à Sainte-Angèle-de-Monnoir, ce 2^e jour de juin 2021.

(Original signé)

Pierrette Gendron, DMA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière